

Journée d'Education permanente

21 octobre 2022 | CCMH - La Marlagne

*Actualités de l'action d'Education permanente,
entre urgences & émancipation*



Actes des discours en séances plénières

Table des matières

1. Discours de Freddy CABARAUX , Administrateur général de la Culture	3
2. Discours de Patricia Hubert , Directrice générale adjointe f.f. au Service général de l'Éducation permanente et de la Jeunesse	4
3. Discours de Bénédicte Linard , ministre de la Culture et vice-Présidente du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles	7
4. Discours de Rachel BRAHY , Chercheuse (PhD) à l'Université de Liège et Vice-Présidente du Conseil Supérieur de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles	9
5. Discours de Jean De Munck , professeur UCLouvain, directeur du CriDIS (Centre Démocratie, institutions, subjectivité)	15
6. Discours de Jennifer Neilz , responsable du pôle EP de la FESEFA (Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes.)	24
7. Discours de Ariane Estenne , Présidente du Conseil Supérieur de l'Éducation permanente	26

1. Discours de Freddy CABARAUX, Administrateur général de la Culture

Madame la Ministre, Chères collègues, Chers représentant.e.s du secteur,

Je vais laisser le soin à Patricia de remercier ses équipes mais déjà, je m'associe à elle pour ces remerciements. Merci Mme la Ministre, de votre présence, merci à vous de prendre le temps de cette journée que je nous espère inspirante.

En parfaite convergence avec la Ministre, le comité de direction de l'AGC s'est donné comme ambition de soutenir des politiques culturelles « allant plus vers les gens, les populations ». Je ne vais pas ici faire l'énoncé des détails mais je le souligne pour dire qu'aujourd'hui déjà, dans le projet de décret « Arts de la scène », le projet de décret « Diffusion, le projet de décret « Archives », l'enjeu de « toucher plus et mieux les gens » y est inscrit.

Si cette ligne bouge, y compris dans les sacrosaints secteurs des Arts, en écho, elle doit faire bouger les autres secteurs, les autres mondes de la culture dont le champ socioculturel. Je pense que c'est un signal qui doit être bien capté par les acteurs du champ socioculturel, reçu à la fois comme un appel au renforcement des convergences entre nos mondes culturels et, à la fois, comme un signal qui pose plus encore la question des identités des missions et des métiers du champ, dans le champ, de l'EP notamment.



De fait, en réduisant les effets de frontières entre les questions artistiques, patrimoniales et socioculturelles, ça interroge plus les identités des métiers, des missions, le sens des investissements publics dans les secteurs, leur poids budgétaire. Aller plus et mieux vers les populations, active les notions de décloisonnement, de transversalité, elle limite l'effet barrière entre les mondes culturels, un effet autrefois très puissant, elle invite à plus et mieux collaborer, à faire synergie.

Cette question de l'identité pourrait inquiéter et, de mon point de vue, au contraire, elle ouvre une grande opportunité : les métiers culturels peuvent désormais entrer plus en dialogue, les uns partant des gens, des thématiques, les autres, de la création, des pratiques artistiques, de la force du patrimoine. Je pense qu'est venu le temps de faire un nouveau pacte, un nouveau pacte culturel. Il est venu le temps de regarder autrement, voire de construire autrement les mondes de la culture, avec ceux et celles qui en sont, qui veulent en être.

Vous avez dit culturel ? En n'acceptant pas d'être intégré dans le décret « Nouvelle Gouvernance », qui explicitement définit le panorama culturel, le secteur EP s'est un peu ou un peu plus isolé, probablement pour se protéger à court terme, on peut le comprendre. Mais sera-ce le cas à long terme ? La question in fine est de savoir si le secteur de l'EP veut rester dans la culture, apparaître comme tel, maintenir l'esprit de Marcel Hicter dont le temple nous accueille aujourd'hui, le secteur veut, peut-il mettre à jour le logiciel ?

Peut-être est-il venu le temps de penser moins loin que l'horizon et rendre visible l'invisible, pour faire valoir plus et mieux ce que le secteur apporte, son expertise, sa capacité de mobilisation, sa capacité à toucher les gens. L'éducation permanente ne peut se contenter d'être une forme de mystique, elle agit dans le concret, elle influence, elle émancipe, elle est dans le réel et elle doit le montrer, elle doit faire métier, qui se comprend, qui s'explique, que se partage, se forme.

Je fais le constat comme toutes et tous, qu'il y a une actualité qui donne force à la mission de l'EP et je suis convaincu que l'alliance sacrée des acteurs de la culture est un remède puissant pour agir, ensemble, par, pour et avec.

Je vous souhaite une belle journée et je cède la parole à Mme Patricia Hubert que vous connaissez bien sûr.

2. Discours de Patricia Hubert, Directrice générale adjointe f.f. au Service général de l'Education permanente et de la Jeunesse

Bonjour à toutes et tous,

Tout d'abord, permettez-moi de présenter tous mes remerciements à mes collègues du Service de l'Education permanente pour l'organisation de cette journée, et particulièrement à Quentin Poncelet qui en a assuré la coordination.

J'adresse aussi tous mes remerciements aux équipes de la Marlagne qui nous font le plaisir de nous accueillir dans ce magnifique lieu. Et enfin aux membres du Comité de concertation.

Nous sommes tous présents aujourd'hui pour participer à une journée d'échanges et de réflexion dédiée à l'éducation permanente, son rôle, ses questionnements, son évolution face à un contexte sociétal et politique secoué par de multiples crises.

Je tiens à souligner qu'il s'agit de la première journée organisée par le Comité de concertation, organe mis en place dans le cadre de la réforme du décret en 2018. Ses missions sont à la fois d'échanger des informations sur la mise en œuvre du décret, de suivre son application de manière générale, mais aussi l'organisation des journées de l'Education permanente. Il s'agit ici de la première journée organisée par ce comité.

Quelques mots sur la genèse de cette journée.

Début 2022, après deux années de crise sanitaire, Madame la Ministre de la Culture Bénédicte Linard a invité le comité à réfléchir à l'organisation d'un moment rassembleur pour les associations d'éducation permanente.

Le comité de concertation, et à sa suite, un groupe de travail plus restreint, s'est attelé à cette tâche avec comme fil rouge le thème de l'éducation permanente dans un contexte de crises entremêlées, enchevêtrées. En effet, bouleversements climatiques, crises sanitaires, conflits armés et sanglants aux portes de l'Europe, crise de l'énergie se bousculent et impactent la vie des gens, des populations.

Autant de situations inédites et exceptionnelles, qui vont provoquer un mélange de crispations, tensions, sursauts, interrogations, réflexions critiques face à un monde en mutation. Nous portant loin du « monde d'après », terme fleurissant dans les médias au début de la crise sanitaire liée au Covid 19.

Rappelons-nous, mars 2020, coup de tonnerre. L'annonce de la crise sanitaire secoue les associations d'éducation permanente, comme tant d'autres secteurs de la culture et bien d'autres encore.

Il faut s'organiser, rebondir, oui, mais comment ?

Les mesures prises pour lutter contre l'épidémie et protéger les citoyens se traduisent par des périodes de confinements, des bulles, des distanciations....

Traversées par toute une série de ressentis, parfois paradoxaux (sidération, impuissance, mais aussi colère, courage, créativité, inventivité,...), les associations vont partager un même objectif : maintenir au maximum le lien avec les populations, vaincre l'isolement. Ce sera leur cap en cette période chamboulée.

Que vont-elles constater sur le terrain ? En bref, et sans entrer dans les détails, l'action tend à passer du collectif à l'individuel, du temps long au temps court, celui de la réponse immédiate, les moyens d'actions habituels ne sont plus mobilisables. Le recours au numérique s'accroît, l'intervention dans l'espace public est mise entre parenthèses. Ce qui crée indéniablement des tensions par rapport aux fondamentaux de l'Éducation permanente.



Par ailleurs, les inégalités sociales, économiques et culturelles continuent à se creuser, à s'exacerber, notamment avec la crise énergétique. Des populations de plus en plus fragilisées n'échappent plus aux radars, sortent du domaine de l'invisible, des nouveaux pauvres ou « pauvres ordinaires », terme emprunté à certains sociologues, apparaissent.

Alors, aujourd'hui, il est important de prendre un peu de recul, de construire son propre récit et de prendre ses distances. A cet effet, un petit détour par le passé peut être utile, et se révéler éclairant.

En 2021, nous fêtons les 100 ans de l'associatif. Il y a 100 ans, l'éducation et la formation des classes populaires était au cœur de ce qui deviendra, à partir de 1971, l'éducation permanente. A l'époque, les valeurs, les objectifs poursuivis trouvent en grande partie leur source dans les combats menés par les mouvements sociaux et politiques : participer à l'éducation des travailleurs et former des cadres.

L'année 1921 est faste. La loi sur les asbl est adoptée de même que l'arrêté royal sur les bibliothèques ainsi que l'arrêté royal déterminant les conditions générales d'octroi de subventions aux œuvres complémentaires de l'école.

Il s'agit d'occuper, d'éduquer et de former les travailleurs qui trouvent un espace de temps libre. Cette éducation est davantage teintée d'une approche caritative et paternaliste et la culture d'une conception élitiste et descendante.

50 ans plus tard, la politique culturelle continue à se construire, se développer. Des dispositifs de soutien et de réglementation des maisons de la culture et des foyers culturels, des maisons des jeunes et des associations d'éducation permanente se mettent en place.

Il s'agit de développer une action et une formation qui éveille la responsabilité, qui permet aux individus d'acquérir une plus grande autonomie dans leur vie personnelle ou sociale, et qui incite à l'action collective.

L'éducation permanente est intrinsèquement liée concept de démocratie culturelle ; elle fait partie de son ADN. Les décrets adoptés par la suite (1976 et 2003) et la dernière réforme affirment la centralité du développement de l'émancipation individuelle et collective des individus et des groupes et de leur participation à une société démocratique.

Par ailleurs, dans les années 70, les concepts de démocratisation de la culture et démocratie culturelle tracent une limite, une frontière entre deux pans de la culture : la socio-culture d'une part et les beaux-arts d'autre part.

On observe que le débat actuel se déplace vers la notion de droits culturels, qui devient une nouvelle ligne d'horizon, une nouvelle boussole pour les politiques culturelles avec ses trois composantes : liberté artistique, accès à la culture et participation à la culture.

Nous la retrouvons de manière évidente dans plusieurs décrets comme celui relatif aux centres culturels, mais aussi de l'EP qui fait référence à l'exercice des droits culturels au côté d'autres droits.

A l'heure où le secteur se questionne sur les formes et moyens de l'exercice de la citoyenneté dans un contexte sociétal mouvant, à l'heure où les formes de mobilisation des publics, des populations sont également en mutation, (phénomène déjà relayé avant la période de crise), la question de l'identité de l'éducation permanente n'est pas anodine. Elle relève à la fois de la dimension politique et symbolique.

Nous le savons, le concept d'éducation permanente n'est pas univoque, il prête souvent à confusion avec notamment la notion de formation continue ou encore avec l'action sociale. Des questions émergent. La situation de crise n'aura-t-elle pas pour effet le basculement de l'éducation permanente dans le champ social ? Restera-t-elle dans le giron du champ culturel ?

Alors, comment aujourd'hui forger une identité plus claire, visible et lisible de l'éducation permanente, la situant pleinement dans le champ culturel ?

La réforme du Décret en 2018, menée en étroite collaboration avec le secteur, a conduit à un changement de paradigme, dont un qui n'est pas anodin. Il s'agit du titre du Décret. La notion de champ de l'éducation permanente disparaît, c'est maintenant « le développement de l'action d'éducation permanente » qui vise la vie associative essentiellement, ayant elle les attributs de champ.

Le message politique véhiculé au moment de la réforme, c'est aussi que l'éducation permanente, porteuse d'émancipation individuelle et collective, se situe au fondement des autres politiques publiques plutôt que d'en être, à la marge, un instrument parmi d'autres.

Pour ma part, sans être en tension ou opposition avec ces changements, il me semble que penser la transversalité au sein des secteurs culturels, le rapport de l'éducation permanente aux autres politiques publiques, n'entre pas en contradiction avec la recherche d'une définition claire, lisible et visible de l'éducation permanente.

Il y a un point d'équilibre à trouver entre une identité trop lâche, au sens de « relâchée » et une identité qui serait trop figée, corsetée, alors que la société est elle-même en changement et que l'EP, par ces processus, ses méthodes, vise bien à garder les gens debout, dignes, critiques et acteurs de leur propre vie et de l'avenir collectif.

Pour terminer, puisque j'ai évoqué les 100 ans de l'associatif, voici une question teintée d'un brin d'impertinence qui nous projette dans le futur.

Dans 100 ans, l'EP sera-t-elle une charmante madeleine de Proust, une douce utopie aux teintes surannées ou un outil de transformation sociale et culturelle, fort et reconnu, un vecteur d'expression culturelle, de promotion des droits culturels des citoyens et des citoyennes en phase avec de nouvelles réalités? La réponse, sous forme de parole co-construite est dans vos mains, celles des acteurs qui œuvrent au quotidien, au plus près des populations.

Pour ma part, j'ai déjà choisi !

3. Discours de Bénédicte Linard, ministre de la Culture et vice-Présidente du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Bonjour à toutes, bonjour à tous,

La dernière « Journée de l'éducation permanente » a eu lieu en 2014. Il y a donc presque 10 ans. En une décennie, notre monde, notre société a été radicalement bouleversée.

Peu d'entre nous auraient pu il y a 10 ans prévoir la crise sanitaire que nous avons traversée et qui nous a toutes et tous profondément marqués. Qui aurait pu imaginer qu'elle serait suivie d'une invasion de la Russie en Ukraine, engendrant une crise énergétique inédite.

Crise sociale, crise démocratique, crise climatique... Ces crises successives ont un impact majeur sur notre société, sur nos relations aux autres, sur notre démocratie, sur notre « vivre ensemble ». Elles nous obligent à redéfinir nos priorités, elles nous obligent à repenser notre rapport aux autres et au monde. Non, on ne peut pas continuer à faire « comme on a toujours fait ».

Je sais que beaucoup d'entre vous attendaient cette journée. Je suis convaincue que le secteur avait ce besoin de se réunir, de « faire corps » ensemble. Une rencontre « en vrai », loin des écrans, qui permet ces échanges informels et pourtant oh combien importants. C'est le premier objectif de cette Journée.

C'est la première fois que cette journée est organisée grâce à une collaboration entre le Service, la Fédération sectorielle (FESEFA), le Bureau du Conseil Supérieur de l'Éducation Permanente et l'Inspection. J'ai eu l'écho d'une bonne ambiance de travail. Je me réjouis de cette belle collaboration et félicite les organisatrices et les organisateurs pour le riche programme de cette journée !

Cette Journée a aussi été conçue dans la perspective de l'organisation d'une seconde, « en rebond » à celle-ci, l'an prochain. Il ne faudra donc pas attendre 10 ans pour nous retrouver. C'est plutôt une bonne nouvelle !

Franck Lepage, dans sa conférence gesticulée « L'éducation populaire, monsieur, ils n'en ont pas voulu » raconte comment, en France, l'éducation populaire a été exclue du Ministère de la Culture et ce dès sa création.

Ce n'est pas le cas en Fédération Wallonie Bruxelles, et c'est une très bonne chose !

Cela signifie que la critique de la société, la critique du pouvoir, les luttes sociales, politiques, environnementales ont une dimension culturelle.

Cette présence de l'éducation permanente au sein de mes compétences de ministre de la Culture signifie que la culture de la démocratie est une des fonctions essentielles des politiques culturelles.

L'arrêté royal de 1971 qui fixe les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations nationales et régionales se réfère explicitement à l'éducation permanente.

L'éducation des adultes n'est plus nécessairement considérée comme une « compensation » au monde de l'école. L'enjeu est de valoriser les savoirs et les compétences des travailleurs, dans un contexte sociétal qui est celui de la « société des loisirs » et de la « société de consommation ».

Vous le savez mieux que moi, l'Éducation permanente est un des secteurs culturels qui est le plus en contact avec les autres politiques publiques- le logement, la santé, le milieu carcéral, le travail social, l'alimentation, l'enseignement, l'environnement,- et ce secteur est traversé par des questions de société majeures : les luttes contre les discriminations, la décolonisation, la lutte contre la pauvreté...



L'Éducation permanente a, en quelque sorte, un pied dans la culture et un pied dans les autres politiques publiques, ce qui lui donne la capacité de ramener au centre des préoccupations de l'ensemble des secteurs culturels, les luttes, les combats de l'ensemble de la société... Et, de la sorte, garantir que jamais le secteur culturel ne « sera hors sol », que jamais la fonction des politiques culturelles ne soient simplement celles de « vernir » et cacher les rugosités, les aspérités, les conflits de notre société. Ces rugosités, ces aspérités, ces conflits doivent être « apparents », ils doivent être abordés, questionnés, débattus et mis en lumière pour que la démocratie fonctionne.

L'Éducation permanente est fondamentalement un secteur de « contre-pouvoir », il permet que le pouvoir politique ait face à lui des interlocutrices et interlocuteurs structurés, vigilants, issus de la société civile.

L'Éducation permanente consolide, renforce, arme la société civile, le tissu associatif, augmente ses capacités d'expression. En ce sens il est aussi une réponse à la crise de la représentativité et de la confiance envers le monde politique que traverse nos systèmes démocratiques.

Au sein de l'éducation permanente, chacun est reconnu comme autrice et auteur de changement, et ce secteur fait vivre un espace de débat entre les citoyennes, les citoyens et les décideurs politiques.

Je le disais, l'éducation permanente entre pleinement dans les politiques culturelles, et en tant que Ministre de la Culture, je veux marquer mon action en oeuvrant à décloisonner ce secteur culturel.

J'invite donc les associations d'Éducation permanente à chercher toujours plus le contact et à travailler dans le cadre de partenariats avec d'autres opérateurs culturels et à y infuser leurs logiques d'action participative. Chacun a à y gagner.

La présence de la présidente du Conseil supérieur de l'éducation permanente au Conseil Supérieur de la Culture vise à établir cette porosité entre le secteur de l'EP et les autres secteurs de la culture qu'on a eu trop tendance à séparer. Et je salue d'ailleurs la présence aujourd'hui de la vice-présidente du CSC, un indice qui montre que cette transversalité, ce décloisonnement, devient concret.

Mon souhait, c'est de voir naître toujours plus de partenariats et de transversalité entre des associations d'éducation permanente et des bibliothèques, des musées, des théâtres, des compagnies, des artistes, etc. C'est ce qui a été proposé par les deux appels à projet "Un futur pour la culture" ouverts à tous les acteurs culturels, y compris l'éducation permanente.

Outre la question de la transversalité, vous le savez, depuis que je suis Ministre de la Culture, la question de l'accès à la culture est aussi une de mes priorités.

Mais cette question – et c'est important !- je ne l'aborde pas uniquement comme l'accès à des spectacles, des expositions, des concerts, via un travail de médiation. Il est en effet essentiel que cet accès à la culture soit entendu comme une participation, comme un accès aux moyens d'expression culturelle pour le plus grand nombre et notamment pour les personnes minorisées.

Je terminerai en rappelant qu'il y a en Belgique francophone une véritable culture de l'Éducation permanente, un héritage, un ancrage que beaucoup nous jalouent. Cet héritage, nous devons en être fiers et le valoriser.

L'éducation permanente est à mes yeux un enjeu primordial dans notre démocratie, et elle a toute sa place au cœur de nos politiques culturelles.

Travailler « au rapprochement entre les lieux de décision et les personnes », c'est d'ailleurs en ces termes que le Conseil Supérieur de l'Éducation permanente identifie la mission des associations d'Éducation permanente.

C'est aujourd'hui un enjeu démocratique majeur, dans un contexte où il nous faut recréer du lien, au sein de la société, ainsi qu'entre les citoyennes et citoyens et le monde politique, face aux nombreuses crises et enjeux actuels majeurs.

Je vous remercie.

4. Discours de Rachel BRAHY , Chercheuse (PhD) à l'Université de Liège et Vice-Présidente du Conseil Supérieur de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Lenteur et humilité : forces et faiblesses de l'éducation permanente ?

Introduction

La présente contribution se propose de reformuler et enrichir les axes problématiques dégagés par le seteur de l'éducation permanente pour sa journée d'étude, tenue à La Marlagne (Belgique), le 21 octobre 2022. Pour rappel, cinq enjeux principaux ont été travaillés à cette occasion, chacun en atelier : 1) l'enjeu de la mobilisation/participation et de l'exercice de la citoyenneté ; 2) l'enjeu de la temporalité ; 3) celui de l'effet des pratiques sur les populations minorisées ; 4) de la transformation politique de la société ; et enfin 5) du numérique.

À partir de cette partition initiale, je voudrais effectuer quelques déplacements- parfois minimes, parfois plus conséquents- pour tenter de colorer la réflexion de nouveaux points d'attention. Pour tenter aussi de prolonger par des perspectives *autres* ; des accroches qui ancrent ou soulignent *différemment* certaines questions, certaines pratiques. Ainsi, l'enjeu de la temporalité (#2) m'apparaît devoir être resitué au cœur du débat, de l'actualité et de l'avenir de ce secteur. C'est pourquoi j'en fais le premier point de cette contribution. Ensuite, je poursuivrai en traitant des autres enjeux (mobilisation#1 ; populations minorisées#3 transformation politique de la société#4 et numérique#5) en les considérant sur un même pied d'importance et comme autant de signaux d'un basculement au niveau des modes d'engagement. Schématiquement, il s'agira d'esquisser le basculement d'un mode d'engagement qu'on pourrait décrire comme « classique/traditionnel/direct » à

un mode d'engagement plus « subtil/discret/sensible ». Enfin, je conclurai par une reprise de la question des rythmes, avec une préoccupation sur la distribution de l'attention aux activités d'humanisation, en priorité.

Lenteur. Du thème de la crise à celui d'un espace-temps spécifique

L'éducation permanente est-elle en *crise* ? Elle serait, en tout cas, entrée dans « des temps de crises », dans « un moment critique de crises achevées »¹. Dans ce contexte, comment penser son rôle et quelles conséquences en tirer ? Suffit-il de *prendre acte* ? Faut-il documenter, analyser, vulgariser (encore) ces crises (climatique, sanitaire, économique, démocratique, de guerre) ; sinon qu'en faire ? ; Comment agir sur elles ? Et, est-ce seulement possible ?

Il ne s'agira pas ici de présenter un arsenal de solutions et de prescriptions pour le secteur. Ma proposition n'est pas, en effet, de discourir des modes d'analyse ou d'action les plus pertinents pour affronter ces crises ; mais plutôt de souligner ce qu'elles nous disent, ces crises, sur l'éducation permanente elle-même.

Dans ce « contexte de crises » en effet, une crise principale et transversale est, me semble-t-il, à considérer en priorité. Notamment pour les résonances qu'elle suggère avec les termes mêmes de l'éducation *permanente* : celle de la temporalité ! Emmanuel Kant écrivait dans la Critique de la raison pure : « l'espace et le temps sont le cadre dans lequel l'esprit est contraint de construire son expérience de la réalité ». Je m'explique. Aujourd'hui, nos perceptions de l'avenir, de l'espace et du temps sont problématiques. Elles réduisent considérablement nos imaginaires et nos potentialités d'actions. En effet, un ensemble de possibles sont exclus notamment parce qu'on ne croit plus au progrès ; parce qu'on ne sait plus comment s'orienter dans une société mondialisée ; parce qu'on s'agite face à des urgences incessamment renouvelées, dictées tantôt par nos médias, tantôt par nos gouvernements,... Dès lors, il paraît logique que l'éducation permanente « en ces temps de crise » peine à affirmer sa spécificité, son identité. Elle aurait perdu son ancre, ses boussoles, en voyant menacée la croyance dans le progrès social, dans l'avenir de nos démocraties, etc. Se retrouvant aux prises avec une série d'attentes charitables et humanitaires imposées par les souffrances que ces crises charrient,... Au constat de crise s'ajoute donc l'exigence (morale) d'y répondre d'une manière ou d'une autre, ce qui, là aussi, désoriente la pratique, autant que les professionnels ou les populations.

A mon sens, si l'on veut ramener l'éducation *permanente* à son essence, il paraît nécessaire de prendre très au sérieux cette question de la temporalité. Elle dénote en effet celle de la *permanence*, de la *perpétuation*, de la *durée* d'une action, inscrite dans un territoire fréquenté de longue date, connu intimement... Se faisant, l'éducation permanente deviendrait-elle un des rares bastions du temps *lent et long* dans une société de l'accélération² ? Se proposerait-elle comme la sauvegarde d'un agir particulier, se déployant dans une temporalité spécifique, dans un « monde du proche » ou du presque « familial »³ ? Suivant cette perspective, pourquoi devrait-elle se soumettre à l'*urgence* ou aux *crises*, comme aux réactions qu'elles imposent ? N'y a-t-il pas dans l'éducation permanente « en ces temps de crise » une valeur- plus grande encore, plus noble- à *ralentir* plutôt qu'à *répondre*⁴ ? A prendre le temps de réellement comprendre, de profondément échanger quant aux lectures/narratifs acceptables/voulus de vécus complexes, bouleversants ?

Autrement dit, risquer un déplacement de nature (en voulant répondre *socialement* plutôt que *culturellement* aux urgences) pourrait s'avérer extrêmement violent pour le secteur. Et cela, quelles que soient les honorables intentions (citoyennes ou morales) qui fondent ce désir (comme les souffrances liées au contexte de la covid-19 ; les inondations de juillet 2021, etc.). Autant est-il nécessaire de distribuer un colis alimentaire ou de vider l'eau des habitations (là n'est pas la question) ; autant ces gestes *ne font pas récits* en eux-mêmes. Sans reprise critique et mise en commun, ces agirs fonctionnels s'inscrivent difficilement dans une histoire consciente/réflexive. S'ils soutiennent, ces gestes concrets (*sociaux*, d'aide ou de secours) doivent *pour agir*

1 Voir document préparatoire à la journée, p. 1.

2 cf. Hartmut Rosa, Accélération. Une critique sociale du temps, La Découverte, coll. « Théorie critique », 2010.

3 Je fais référence ici, sans en faire le commentaire, aux travaux de Laurent Thévenot (2006) et à mes propres travaux sur le théâtre-action (2012 et 2019).

4 Tout cela, en considérant toutefois que le ralentissement est une forme de réponse.

réellement être complétés de *supports* (culturels, symboliques-valoriels ou pragmatiques sensibles). Il s'agit là d'une condition de nature de l'éducation permanente, il me semble : *prendre le temps de* (élaborer des *supports*) ; *laisser place à* (l'émergence de propos). Car c'est en plaçant les vécus au centre de débats critiques, - en ouvrant un espace pour cela- que s'envisagent de nouvelles façons d'agir, de réagir et de se coordonner. Et, il ne suffit pas de commander une réponse (sociale), un positionnement (face à l'urgence) parce que la morale (ou les médias) l'imposerait... Tout au contraire, cela risquerait de produire des actions inadéquates.

En revanche, agir lentement : c'est encore agir, non ?⁵ Et c'est même offrir « en ces temps de crise » un format d'action alternatif. Certes, parfois mal-compris ; mais parfois aussi salutaire ! L'éducation permanente poursuit-là des objectifs complexes, dans un long terme étendu, sur un terrain qu'elle occupe, qu'elle connaît. Elle est ainsi faite de petites actions ordinaires (de petits déplacements, de petites propositions, etc.) dont les bénéfiques se mesurent difficilement, sauf par leur absence⁶.

Humilité. De la voix forte et claire aux discrets 'murmures critiques'⁷

Face à la question de la mobilisation ou de la participation des populations, ma réflexion s'oriente vers un même horizon : celui de la valeur des actions lentes, humbles et de petites dimensions.

Concrètement, dans le cadre de la journée d'étude du 21 octobre 2022, le secteur de l'éducation permanente s'est demandé : « comment refait-on du collectif/comment initie-t-on à nouveau des démarches collectives » ? Comme si le « collectif » était un être à retrouver, ré-identifier, réveiller... Pour ma part, je doute que nous puissions *aller chercher* des populations, comme si elles étaient déjà-là, préconstituées, prêtes, existantes et disponibles. Autrement dit, je pense que l'enjeu concerne davantage un *processus* de composition plutôt qu'un *appel* à la mobilisation. Aussi, je préfère parler de *commun* et de *mise en commun* que de « collectif » ou même de « populations ». Ainsi, en lieu et place de l'enjeu de la mobilisation des « collectifs », je propose d'envisager un enjeu de *composition/ recomposition* de *commun*. Cela permet de rompre avec une réflexion substantialiste des collectifs et favoriser une réflexion sur les phénomènes *processuels* de mise en commun ; de choses *en train de se faire, en train de s'assembler* et de se rassembler. Schématiquement donc, je remplace MOBILISATION (de collectifs) par COMPOSITION (de communs).

Concernant l'enjeu des *populations minorisées* qui occupait un autre atelier, il était surtout question de parler de nouvelles formes de fragilités (de « nouvelles populations fragilisées »). Ici encore, le risque est, à mon sens, de s'engager dans un espace où l'on devrait pouvoir rencontrer des « populations *a priori* constituées », c'est-à-dire qui s'identifieraient/se (re)connaitraient comme appartenant (indéniablement) à telle ou telle catégorie... Or, est-ce vraiment le cas ? Et, si oui, quels sont les *supports* de ces identifications ? Je m'explique. Quels lieux ; quels propos ; quels narratifs – politiques, symboliques ou artistiques sont rendus disponibles et où circulent-ils, afin de permettre ces identifications ? En bref, sur quoi ces catégories reposent-elles concrètement ?

Une autre manière de problématiser serait de considérer le rôle de l'éducation permanente dans *l'action de soutien* (narratif, symbolique, politique,..) à ces compositions « nouvelles » ou émergentes. Ainsi formulé : comment le secteur accompagne-t-il des processus de rapprochement d'êtres minorisés afin d'éclairer/d'expliciter cette reconnaissance mutuelle, y compris des bases – normatives, morales,.. - qui sous-tendent ces rapprochements ? Cet éclairage permettrait vraisemblablement de mieux comprendre ce qui ressort effecti-

5 Par cette formule, je fais un petit clin d'oeil au remarquable travail de Florence Minder : *Faire quelque chose. (C'est le faire, non ?)* publié aux Editions de l'Arbre de Diane (2022) et préfacé par Nathalie Zaccà-Reyners

6 Et même à ce sujet, il convient de s'interroger : quand le monde instrumental en aura fini d'imposer sa mesure, serons-nous encore en capacité de formuler ce manque ; de l'identifier, de le mettre en partage ?

7 L'expression de "murmures critiques" a souvent été employée dans mes précédents travaux autour du théâtre-action.

vement des identifications nouvelles, et ce qui ressort parfois de simples reformulations. En effet, certaines revendications peuvent effectivement être qualifiées de « nouvelles » : qu'on pense aux « identités fluides sur la question du genre » (*gender fluid identity*) ; aux nouvelles formes de féminismes avec les #metoo ; ou encore aux gilets jaunes...

Pour autant, des mécanismes et ressorts d'identification se maintiennent aussi dans le temps. Et étonnamment, ils apparaissent d'autant mieux aux yeux des analystes et des groupes eux-mêmes (pour les servir), qu'on parvient à souligner des *processus*, plutôt que des *entités* prétendument stabilisées. Ce faisant, il devient possible de se poser de nouvelles questions. Par exemple : se demander si les personnes qui se rassemblent/communiquent et/ou échangent, le font sur une base d'intérêts partagés (recherchant à augmenter leur pouvoir d'achat ; leur niveau de vie ; leur rétribution, par exemple) ; sur la base d'une identité partagée ; et/ou d'une déroute partagée⁸. Fondamentalement, les minorités (dites « nouvelles », ou non) ne se composent-elles pas toutes sur ces bases assez identiques dans l'histoire des collectifs⁹ ?

Ainsi, je distingue en l'occurrence des ressorts d'identification de trois types :

- des INTÉRÊTS COMMUNS (rétributifs/financiers) visant l'accès au matériel
- une compréhension IDENTITAIRE COMMUNE sur le plan symbolique et visant l'accès à un Soi partagé
- un QUESTIONNEMENT COMMUN, en lien avec la distribution des places dans le monde et la manière de les voir cohabiter, ce qui vise l'accès au Sens

La question (nouvelle) qui se pose alors est la suivante : l'éducation permanente a-t-elle pour mission de proposer des supports de composition pour la formulation de revendications matérielles ; identitaires et/ou de « mise en sens » communs ? Si oui, comment et en quoi ? Et puisque probablement, l'éducation permanente agit sur ces trois niveaux, les différencier permet, il me semble, de mieux prendre la mesure d'une action complexe qui se déploie sur des parts également importantes, mais distinctes, de l'existence humaine ; touchant à des enjeux variés de *survie* (matérielle/objective/financière) ; de *subjectivation* ; et de *croyance*.

Lors de la journée du 21 octobre un atelier a également porté sur la délicate question du « dialogue avec les autorités », de la « transformation politique de la société » et, finalement, des rapports de force en jeu qui se traduisent, de manière synthétique, dans la « crise de la représentativité ». Dans les documents préparatoires, on pouvait lire : « le dialogue entre acteurs de l'éducation permanente et responsables politiques est-il encore opérant dans la gestion des crises en cours » ; « Quel rôle l'éducation permanente peut-elle jouer par rapport à la crise de la représentativité » ?

Pour avancer dans la réflexion, et reformuler encore (puisque c'est la tâche que je me suis donnée), je voudrais attirer l'attention sur un autre versant. L'effort à réaliser aussi auprès de populations- que je vais appeler pour le dire de manière rapide- « non populaires ». En effet, ce détour me permet de revenir à la question du politique et de la représentation en considérant une part de la population qui est habituellement écartée de l'espace des préoccupations, car jugée non problématique. Or, cette population « non-populaire » (ou « non-éloignée » de la culture¹⁰) est aujourd'hui, elle aussi, largement soumise à un principe, aveuglant pour nos démocraties : l'efficacité productiviste. En effet, aujourd'hui, tout doit être utile ! Et la réalisation du bien commun serait de savoir faire « plus avec moins » ; de pouvoir évaluer « par avance » des conséquences ; de suivre un principe de prétendue « bonne gestion » où, l'emballage et le nombre de ventes, compte davantage que le contenu...

8 Par là, je veux dire : un questionnement sur le sens de la vie en commun ; son organisation ; son pilotage (par exemple, pourquoi nous vend-on encore tant d'articles sur-emballés ? pourquoi permet-on la vente de pesticides tueurs d'abeilles ? etc.).

9 Même si des hybridations sont évidemment possibles.

10 Par contraste avec ceux qu'on appelle les publics « éloignés » de la culture ; ou les « non-publics ».

La réduction du temps disponible et autorisé pour la confection (des actions culturelles) et l'extrême préoccupation à la rentabilité affaiblissent toute possibilité d'expérience profonde. Elle dilue la qualité et signe une perte importante. Perte qui, pourtant, passe assez inaperçue du côté des publics qui participent volontiers au jeu de la production/consommation culturelle. Ainsi, la plupart des citoyens, rapides, adeptes d'une consommation jetable et comptable ne paraissent pas souffrir de ces pertes. C'est sur ces derniers, pourtant, que l'éducation permanente devrait pouvoir agir, afin de souligner les limites d'un principe d'efficacité et de mise à disposition de tout !



Tout un chacun, en effet, devrait avoir le droit de préserver des arts de faire, non rentables, laborieux et détachés de toute utilité immédiate. En ce qui concerne le monde populaire, ses modes de sociabilités historiques-concentrés localement et familialement- s'ils ont parfois été perçus comme archaïques, sont aussi à percevoir comme les plus respectueux de ces attaches proximales. Comment l'éducation permanente peut-elle valoriser ces manières de faire ? ; défendre ces processus ? Soutenir les personnes qui tendent à se retrouver du côté des défenseurs d'un rythme de vie plus lent, plus long, porteurs d'attaches proximales, ancré territorialement ? Est-ce qu'un « service civil pour tous » permettrait, par exemple, de sensibiliser aux dynamiques lentes de soins à fournir à l'ensemble de la population (enfants, personnes âgées, personnes les plus faibles, etc.) et à l'environnement ? Cela permettrait-il une révision/actualisation de nos évaluations communes, notamment sur *ce qu'est* une action de *sens* et de qualité ; sur le temps nécessaire pour la penser autant que pour la réaliser ?

Derrière la question d'une juste représentation politique de tout un chacun, la question d'un tronc sociétal commun de valeurs ne se cache-t-elle pas ? En cela, le rôle de l'éducation permanente pourrait-il être notamment de soutenir la part non-productive/non-utilitariste de la vie humaine ?

Encore une fois, un mot se substitue à un autre : PRODUCTIVITÉ/RENTABILITÉ/UTILITÉ/MESURE font place aux termes de CO-CONSTRUCTION/ATTACHES-LIENS/PROXIMITÉ. Finalement, nous retrouvons une opposition bien connue, celle qui se résume à QUALITÉ VS QUANTITÉ. Et oserons-nous parler de « droit à la paresse » ; de la nécessité du « repos » pour bien penser ; de se « débrancher », voir du « *quiet quitting*¹¹ » ? Une réalité qui pourrait aussi concerner des travailleurs de l'éducation permanente, fatigués/désillusionnés- et souvent au bord d'un épuisement réel- en raison de l'impossibilité concrète et matériel- dans l'état actuel de notre société et de ses organisations- de rencontrer les enjeux auxquels, pourtant, ils croient et voudraient consacrer leur vie/leur temps...

Le rapport au numérique, qui a fait l'objet d'un atelier également, peut, quant à lui, être re-problématiser comme un rapport ambivalent une question plus large : celle du rapport à la technique. Là, une dimension utopique (de toute puissance) peut se mêler à une dimension dystopique (de toute soumission) aboutissant à des positions allant du dégoût, à la peur, en passant par la désillusion.

11 "Les adeptes du quiet quitting sont des salariés qui refusent que leur boulot soit au centre de leurs préoccupations. Ils décident alors de ne pas démissionner, mais de ralentir la cadence pour préserver leur santé mentale" explique Adrien Scemama, responsable de Talent.com, plateforme de diffusion d'offres d'emploi.

Plus concrètement, une des questions qui peut se poser est de savoir si la mise en disponibilité qu'offre le numérique, assortie à la liberté d'arrangement spatial et horaire, compense (ou pas ?) la perte de la présence physique/sensible. A la question : « le distanciel permet-il de briser l'isolement » qu'on pouvait lire dans les documents préparatoires de cette journée du 21 octobre, j'ai envie de répondre : si peu.

Bien sûr, les réseaux sociaux et les outils numériques forment un nouvel espace de vie qui ne peut être rejeté « en bloc », ni « par principe », surtout pas par un secteur, celui de l'éducation permanente, qui se veut au plus près des réalités vécues.

Pour ma part, je voudrais seulement amener une idée, en lien distant avec le numérique mais proche des réactions qu'il suscite généralement : une des premières manières d'agir au niveau politique n'est-elle pas de « refuser » ? Aussi, est-il possible de refuser de faire, même en ne disant pas « non » ouvertement, mais en « préférant ne pas faire¹² ». Peut-être pour faire autre chose, aller dans une autre direction : celle d'un monde qu'on voudrait maintenir, sauver, dont on voudrait prendre soin, plutôt que de participer à son délitement. Peut-être...

En effet, est-il tenable socialement de refuser d'avancer dans un espace numérique, quand cela va trop loin, quand cela paraît inadapté, quand cela n'a pas de sens ? Cela ne confine-t-il pas à une identité de personnes rétrogrades, vieux jeux ou nulles ? Refuser pour certaines raisons, bien étayées. Préférer la recherche sensible du sens, la mise en contact des existences, tout ce qui suppose un partage sensible/physique/de contacts/de sensations/de circulations émotionnelles est-elle une option politique encore respectable et respectée ? L'éducation permanente pourrait-elle, sur ce plan, jouer un rôle spécifique ?

Même si, bien entendu, le numérique a d'autres horizons que la déshumanisation, l'accélération des rythmes de vie et l'hameçonnage de l'attention. Il permet aussi l'archivage, le stockage, la mémoire¹³. Il rend possible un retour en voix et en images de personnes disparues, etc. En cela, il demeure précieux. En somme, j'oppose ici le DESINCARNÉ du numérique à la RESONNANCE du présentiel¹⁴.

Ainsi, j'arrive - en conclusion de ce point- avec un tableau d'opposition de mots, qui est aussi la schématisation d'un basculement. Celui entre, d'une part, des logiques substantialistes et utilitaristes de compréhension ou de définition de l'action engagée et, d'autre part, des logiques processuelles et plus sensibles. Je sais cette mise en ordre nécessairement réductrice, elle vise seulement à offrir un espace synthétique sur lequel de futures explorations de sens pourraient éventuellement prendre appui :

Enjeux identifiés	Logique d'utilité et de substance		Logique de sensibilité et de processus
POPULATION	MOBILISATION/ COLLECTIF		COMPOSITION/ COMMUN
MINORITÉS	INTÉRÊTS	IDENTITÉ	QUESTIONNEMENTS
AUTORITÉ	QUANTITÉ		QUALITÉ
NUMÉRIQUE	DESINCARNÉ		RESONNANT

12 Sans développer, je fais référence ici à Bartelby, ce personnage de Melville qui répète inlassablement : « I would prefer not to »

13 Même si cela pose toute une série de problèmes également sur le long terme, notamment sur le plan technique et écologique.

14 Avec tout un espace, encore à interroger aussi, d'expériences virtuelles sensibles qui, peut-être, peuvent, dans certains cas, faire support.

Conclusion : la question des rythmes, de la distribution de l'attention et de l'humanisation

Au bout du compte j'insiste, dans cette contribution, sur ce qui me paraît être peut-être la seule urgence réelle de l'éducation permanente : celle de pouvoir *reprendre son souffle*. Autrement dit, de parvenir à *respirer* « en ces temps de crise » justement, où l'action de *(re)construire du sens* se fait d'autant plus difficilement ; celle de *prendre le temps d'écouter et de comprendre* doit se réaliser, aussi, contre vents-et-marées des normes imposées.

La réduction des rythmes de travail et de vie n'est-elle pas l'évidente réponse, à tenter en priorité, face à l'aliénation et au désenchantement ? Ce qui pourrait se traduire concrètement par : se défaire de fonctionnements utilitaristes obligatoires et peu satisfaisants au niveau du sens ; réduire l'exposition aux incessantes sollicitations attentionnelles que, par exemple la publicité et les réseaux sociaux nous imposent ; perpétuer des espaces de parole et d'échanges, etc. En bref, se *(re)concentrer* sur ce qui fait notre humanité et dédier son temps à ces activités d'humanisation de nos existences ! Car comme l'écrivait Hannah Arendt dans la Vieillesse : « le monde n'est pas humain pour avoir été fait par des hommes, il ne devient pas humain parce que la voix humaine y résonne, mais seulement lorsqu'il est devenu objet de dialogue ». Plus loin, plus clair encore : « Nous humanisons ce qui se passe dans le monde et en nous en en parlant, et, dans ce parler, nous apprenons à être humains ». Quelle autre mission, quelle autre urgence pour l'éducation permanente ?

5. Discours de Jean De Munck, professeur UCLouvain, directeur du CriDIS (Centre Démocratie, institutions, subjectivité)

Trop souvent, le secteur culturel et le secteur social sont considérés comme des territoires étrangers. Le premier est voué aux arts et aux lettres, aux représentations et aux pratiques symboliques. Le second est consacré aux inégalités matérielles, aux différences de statut et de ressources, aux classes sociales, aux destins socio-économiques. L'éducation permanente a pour projet d'articuler les deux secteurs.

Ce projet repose sur un constat : les problèmes d'égalité sociale ne sont pas solubles par la seule distribution de ressources matérielles. Inversement, beaucoup de questions culturelles présentent, aujourd'hui, une portée sociale. La culture touche aussi la reproduction matérielle de la société. Elle ne constitue pas un univers séparé des enjeux socio-économiques. Elle s'ancre dans des structures sociales qui participent à la définition de l'identité des personnes et des groupes.

L'éducation est dite « permanente » car elle concerne d'abord des adultes qui ont dépassé l'âge de l'obligation scolaire. Elle se distingue très nettement de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle parce qu'elle poursuit un autre projet : il s'agit non seulement de former des citoyens actifs, engagés dans la vie sociale et culturelle, mais aussi des hommes et des femmes capables de réfléchir sur leur propre vie, sur les grandes questions de société et, au-delà, sur les grandes questions existentielles de la condition humaine. Il ne peut pas y avoir de « programme » préétabli d'une telle éducation permanente en dehors des initiatives des citoyens eux-mêmes. L'État doit abandonner dans ce secteur toute attitude paternaliste, pour devenir plutôt un animateur, un coordinateur, un facilitateur culturel et social.

Dans notre pays, le projet d'éducation permanente a, déjà, une longue histoire. Il a foisonné dans les mouvements sociaux de la société industrielle. Il a été porté par la Communauté française en construction dans les années 1970. Mais la société change très vite, il ne peut être question de simplement reproduire des programmes tout établis. Plus que jamais pertinent, le projet de l'éducation permanente doit être mis à jour. Après l'épidémie de la Covid qui a bouleversé nos sociétés, comment redéployer l'horizon de l'éducation permanente ?

Les changements se bousculent sous nos yeux. Nous avons de la peine à mettre un peu d'ordre et de hiérarchie dans des sollicitations multiples. Pour ma part, je voudrais souligner ce que sont, à mes yeux, les trois changements les plus importants qui vont bouleverser le champ de l'éducation permanente.

Le premier défi naît d'une transformation importante, dans nos sociétés, du régime d'égalité, c'est-à-dire de l'expérience que nous faisons de l'injustice. L'exigence de reconnaissance nous amène à transformer notre version de la justice socioculturelle. Nous sommes à la recherche d'une approche plus intégrative de quatre dimensions qui se sont sédimentées dans nos politiques : les droits individuels, les ressources, la participation et la reconnaissance. L'éducation permanente est particulièrement concernée par l'exigence de reconnaissance des différences concrètes des personnes et des groupes.

Le deuxième changement tient au développement, largement imprévisible dans ses effets, de la digitalisation. Nous vivons la troisième révolution industrielle, celle de l'information. Comme les deux premières, cette révolution technologique ne produit pas seulement des effets sur les modes de production mais aussi sur les modes de communication. Ces effets se révèlent très ambivalents sur le plan démocratique.

Le troisième enjeu de l'éducation permanente aujourd'hui tourne autour de sa contribution au plus pressant de nos problèmes : la transition vers un développement plus durable, vers une autre attitude vis-à-vis de la nature. A l'âge de la crise climatique et de la destruction de la biodiversité, nous devons rapidement changer notre idée de la prospérité.

Inclusion, digitalisation, transition : voilà les trois nœuds du social et du culturel qui méritent d'être largement délibéré dans le monde des associations, et au sein de l'appareil d'Etat, car ils indiquent le chemin de redéploiement de l'éducation permanente.

Les trois âges de l'égalité culturelle

Dans les sociétés démocratiques, l'égalité de tous les hommes et femmes constitue un incontournable présumé, et en même temps une tâche inépuisable. Présupposée, l'égalité implique que nous nous traitions déjà comme des égaux. En principe, personne ne peut être écarté de la réciprocité des positions, de la distribution des chances, de la semblable dignité. Cependant, cette égalité n'est pas encore présente sous une forme complète et achevée. Elle demande que nous travaillions sans relâche à sa réalisation. Cette structure paradoxale de l'égalité (toujours déjà-là, et pourtant pas encore là) constitue le moteur dialectique d'une quête de justice qui traverse toute l'histoire de nos démocraties. L'action culturelle, l'éducation permanente participent pleinement de ce projet d'égalité. Jusqu'à ce jour, cette quête a donné naissance à au moins trois paradigmes de justice culturelle, paradigmes qui ont été mis en forme par des forces politiques qui se sont succédé dans le temps. Le moment que nous vivons vit de ce patrimoine, mais il ajoute un quatrième paradigme dont je voudrais dire quelques mots.

La première forme d'égalité culturelle date des révolutions démocratiques du XVIIIe siècle. En déclarant la liberté de conscience, d'expression et de culte, en soutenant la liberté de communication dans un espace public libre, les constitutions libérales ont inauguré un nouveau chapitre de l'histoire culturelle. Le projet des Lumières tenait dans un engagement fort en faveur de la science, de l'esthétique, de la morale autonome. La porte a été ouverte à un nouveau rapport à la culture, marqué non par la soumission à l'autorité, mais par l'autonomie individuelle. Un nouvel espace de communication, médiatisé par l'imprimerie ouvrait des possibilités de décentrement inédit. Avec les libertés communicationnelles, s'ouvrait la possibilité d'une culture autonome, qui, en principe, se différencie du pouvoir politique et de l'échange économique. Le paradigme de la justice qui prévaut dans ce moment inaugural de notre modernité est fondamentalement individualiste : le sujet de droit n'est pas la communauté mais l'individu libre de choisir, de discourir et de s'associer.

Il est vite apparu que ce moment libéral restait insuffisant. Décider pour soi-même de ses croyances, de ses représentations s'exprimer sans contrainte, voilà certes des objectifs essentiels de toute politique culturelle. On attend des pouvoirs démocratiques qu'ils empêchent l'empêchement, qu'ils limitent les emprises, les enfermements, la violence, en levant autant que faire se peut les contraintes qui proviendraient soit de pouvoirs étatiques, soit d'acteurs civils puissants. Il s'agit donc de promouvoir le pluralisme culturel, de libérer la parole, de permettre des associations nouvelles. C'est pourquoi, un des premiers devoirs de l'État est l'abstention religieuse, la neutralité culturelle.

Cependant, pour être libre, il ne suffit pas de se déclarer juridiquement libre. L'autodétermination n'est pas également distribuée si l'accès aux ressources culturelles reste l'apanage de quelques privilégiés. La définition formelle et universelle de la liberté et l'égalité, coulée dans le bronze des déclarations des droits civils et politiques, a été complétée par des droits à une égalité réelle, qu'elle soit économique ou culturelle. En d'autres termes, l'autodétermination promise restait lettre morte si elle n'est pas complétée par l'autoréalisation effective des individus.

Dans la société industrielle, le mouvement socialiste, et le mouvement démocrate-chrétien, ont porté cette deuxième définition de l'égalité. Il y eut de longs débats pour savoir laquelle des définitions – formelle ou matérielle – de l'« égalité » (comme dit Balibar) devait prévaloir. Mais en réalité, ce débat est un peu vain. La seconde définition ne contredit pas en principe la première définition, mais elle la modalise et l'inscrit dans un mouvement de construction dynamique. Le droit à l'éducation de base a permis de développer l'école, sous la forme d'établissements publics, ou d'associations scolaires subsidiées, comme les écoles catholiques. La gratuité, le maillage scolaire territorial, ont considérablement modifié le paysage culturel de nos sociétés. L'alphabétisation des masses fut un grand combat culturel, qui a été largement (mais pas totalement) gagné grâce à l'obligation scolaire généralisée.

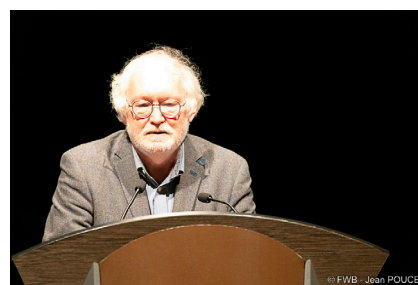
L'éducation permanente est venue compléter cette éducation de base, dès le début du XXe siècle. Il s'agissait alors de mouvements volontaires portés par les organisations sociales, pour donner à des adultes les ressources culturelles dont ils étaient privés. L'éducation ouvrière, l'éducation des femmes, ont été portées à bout de bras par les organisations sociales. La progressive démocratisation de l'État, le suffrage des ouvriers (1919) et des femmes (1948), ont permis de construire, peu à peu, des dispositifs subsidiés qui ont matériellement et juridiquement stabilisé les initiatives des mouvements sociaux¹⁵.

Cette dynamique d'institutionnalisation de l'éducation permanente a rencontré une autre tendance : la volonté de rendre accessible ce qu'on peut appeler « la haute culture ». Il s'agissait de permettre à chacun, quel que soit son état de fortune ou sa classe sociale, d'accéder aux œuvres culturelles contenues et exposées dans les bibliothèques (la loi sur les bibliothèques publiques date de 1921). La politique culturelle « à la Malraux » participait aussi de cette visée de justice distributive concernant les musées, le théâtre. Dans le creuset christo-social-démocrate qui régnait alors en Europe, l'éducation permanente prenait forme comme le complément de l'égalité culturelle libérale.

Cependant, cette égalisation des ressources n'était pas, elle non plus, suffisante. Les limites de ce deuxième paradigme de l'égalité ont éclaté au grand jour dans les années 1970. Dans bien des cas de figure, il prolongeait des hiérarchies sociales, sans véritablement les dépasser. Il ne facilitait pas l'échange entre ceux qui font la culture – les élites culturelles – et les publics qui ne pouvaient avoir accès, au mieux, qu'à la jouissance passive de discours et de représentations qui, au fond, n'étaient que partiellement les leurs. C'est pourquoi, dans les années 1970, une autre dimension a été fortement soulignée : l'impératif de participation directe. Une chose est de donner accès aux œuvres de la « grande » culture ; autre chose est de permettre à des *publics divers* d'avoir la possibilité de s'exprimer par des œuvres spécifiques, de contribuer activement à la vie

¹⁵ Les mouvements d'éducation populaires, et l'institutionnalisation de l'éducation permanente, ont fait l'objet de nombreuses publications historiques et sociologiques. Cf. notamment Arcq E. & Blaise P. (1996), *L'éducation permanente en communauté française*, dossier du CRISP, n° 43, Bruxelles ; Coenen M.Th. (2021), *Femmes, féminismes et universités populaires en Belgique avant 1914*, *Histoire de l'éducation*, n° 156, 31-51.

culturelle et artistique, de discuter et s'impliquer dans la formation du sens collectif. La démarche d'un Marcel Hicter s'est située dans ce contexte d'élargissement et de dé-hiérarchisation de la notion de culture. Il était porté dans cette démarche par une sorte de vaste démocratisation de la « critique artiste », qui jusque dans les années 1950 était restée l'apanage d'une petite 'élite artiste' (comme dit Nathalie Heinich), avant-gardiste, anti-conventionnelle, une élite qui déconstruisait les codes pour inventer un nouveau rapport à l'existence. Dans les années 1970, on a donc assisté à une généralisation de cette « critique artiste ». L'esprit d'expérimentation et d'innovation a pénétré la culture tout entière. Restée enfermée jusqu'aux années 1960 dans le monde de l'esthétique, la critique artiste¹⁶ s'est mêlée à la critique sociale, mettaient l'accent sur l'éthique de l'authenticité, sur la pluralisation des codes d'expression et la liberté des mœurs.



Dans notre pays, l'éducation permanente, comme secteur spécifique, a pris cet important tournant participatif, qui va bien au-delà de ce qu'on peut appeler, avec Amartya Sen, le « ressourcisme »¹⁷, propre au deuxième paradigme de justice. Le « ressourcisme » met l'accent sur la distribution des ressources, mais se limite à elles. Le problème est cependant que les ressources ne servent à rien sans une capacité personnelle et collective de les convertir dans des réalisations concrètes. Dépasser le ressourcisme, c'est faire un pari sur la mobilisation des publics, sur l'implication des groupes, des mouvements, des réseaux, sur la créativité des associations de la société civile¹⁸. Il faut remarquer que dans ce processus, l'Etat change de position : il n'est plus seulement celui qui, par une politique d'infrastructures culturelles (l'école, le musée, la bibliothèque, le théâtre) définit ce qu'est la culture légitime ; il devient plutôt un accompagnateur de la créativité de la société culturelle, en encourageant, subsidiant, couvant des initiatives qu'il accepte de ne pas contrôler.

Le quatrième moment de la politique culturelle

Egalité formelle, égalité de ressources, égalité de participation : voilà donc trois paradigmes de justice sur lesquels s'est jusqu'à nos jours construite l'éducation permanente. L'histoire n'est pas finie. Depuis une vingtaine d'années, nous vivons un quatrième moment. Celui-ci est en un sens la conséquence des trois premiers, mais il répond aussi à des évolutions de fait de l'environnement sociétal. Nous pouvons appeler ce quatrième moment le moment de la *reconnaissance*¹⁹.

16 De Munck J. (2015), « Qu'est-ce que la critique artiste, ? », in : Bruno Frère (éd.), *Le tournant de la théorie critique*, Paris : Desclée De Brouwer, p. 219-243

17 Amartya Sen développe la critique du « ressourcisme » en rapport avec l'œuvre de Rawls. Les « biens premiers » dont se préoccupe Rawls ne sont que des moyens en vue d'obtenir une égalité. Cf. Sen A. (1993), « Capability and Well-Being », in M. Nussbaum et A. Sen (dirs.), *The Quality of Life*, Oxford, Clarendon Press, 1993, p. 40-41.

18 L'opposition entre « démocratisation de la culture » et « démocratie culturelle » a servi de postulat de base à ce troisième paradigme pour se démarquer des deux premiers (sans les nier). Cf. à ce sujet Genard J.L. (2001), *Les pouvoirs de la culture*, Bruxelles : éd. Labor

19 Nancy Fraser a particulièrement insisté sur les trois dimensions de la justice : distribution, reconnaissance, participation. Cf. Fraser N. (2005), *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, trad. E. Ferrarese, Paris : La découverte.

L'idée d'inclusion sociale connaît de profonds bouleversements dans nos sociétés du début du XXI^e siècle. Cette transformation se marque dans l'intensification et la mutation du sentiment d'injustice, comme le note Pierre Rosanvallon²⁰.

Pour le dire assez simplement, outre la domination (premier paradigme), le manque de ressources (deuxième paradigme) ou l'absence d'opportunités de participation (troisième paradigme), le sentiment d'injustice peut aussi être corrélé au non-respect de ce que nous avons de différent. On peut être exclu d'un groupe sur base d'une singularité, d'une particularité. Dans ce cas, l'exclusion porte sur des caractéristiques concrètes des individus. Ces gens sont noirs, ou homosexuels, ou juifs, arméniens, migrants, aveugles ou sourds : en raison de ces différences, ils sont exclus du groupe.

Dans la société contemporaine, les individus protestent contre cette négation de leur individualité *concrète*. Ils demandent à être respectés, à être vus, à être considérés comme importants, par leurs proches comme par la société en général. Une conséquence remarquable de cette revendication tient dans la méfiance à l'égard de la représentation : être représenté, c'est être trahi ; il faut donc se présenter en personne, être soi-même visible, sans passer par des porte-paroles. Cela ne facilite pas le travail des organisations politiques, car par principe elles sont fondées sur la représentation. On voit donc émerger des collectifs sans leadership, des collectifs composés paradoxalement de singularités qui refusent de se ranger sous une bannière homogénéisante (les Gilets jaunes, les indignés etc.). Les singularités ainsi construites tiennent à la fois de la nature (homme, femme, noir, sourd...) et de la culture, car aucune catégorie ne relève exclusivement de la nature. Être homme ou femme, noir, ou sourd, relève *aussi* de la construction sociale d'une catégorie dans des pratiques, formelles ou informelles.

Ce quatrième moment de l'histoire de l'égalité n'est pas stabilisé, il reste incertain. La culture y apparaît sous un autre angle que dans le deuxième temps de l'égalité, quand elle était traitée comme une ressource. Dans ce quatrième temps, elle apparaît comme un code aliénant, source d'injustice, ou bien comme une affirmation personnelle, authentique, appropriée. La déstigmatisation des personnes et des groupes, dans les interactions quotidiennes, constitue une composante importante de ce type de démarche. La narration de soi devient un enjeu existentiel. Nous voyons de nombreux mouvements sociaux désormais tenter de restaurer des continuités mémorielles perdues, chercher à faire vivre des codes minoritaires, préserver un patrimoine immatériel, défendre un métissage. On comprend sans peine que ce quatrième moment s'inscrit en continuité avec le troisième moment, il en est comme l'épanouissement. Après tout, que serait la justice de participation si elle ne conduisait pas à une justice de reconnaissance ?

Cependant, on ne doit pas sous-estimer un risque : la prise en compte des différences pourrait conduire à une fragmentation extrême de la société. Elle pourrait déboucher sur la pure et simple auto-affirmation des particularités. Dans ce cas, l'inclusion se ferait au détriment du partage d'un monde commun. On peut être d'accord avec le diagnostic de Gilles Lipovetsky, qui voit dans la demande universelle de reconnaissance une manifestation du « règne de l'authenticité », ce programme moral des sociétés modernes qui ne cesse de bouleverser les hiérarchies héritées. Comme il le dit, *homo authenticus* est l'héritier le plus proche d'*homo aequalis*²¹. Nul ne peut cependant douter du fait que cet individualisme rend difficile la construction d'un monde commun. Et on peut ajouter – j'y reviens un peu plus loin – que la digitalisation renforce cette fragmentation, même quand les individus se rassemblent en collectifs.

En d'autres mots : une politique de la reconnaissance ne peut pas être une *identity politics*. La reconnaissance est le contraire de la tolérance indulgente pour des visions qu'on ne fréquente pas. Une justice de reconnaissance a pour but de faire exister un monde de différences légitimes. Mais il ne peut pas s'agir de juxtaposition, comme y ont insisté les théoriciens de la reconnaissance (Honneth, Frazer, Taylor). Il s'agit au contraire de reviver des valeurs de réciprocité, de respect et de dialogue ; de permettre un rapport critique à son propre

20 Rosanvallon P. (2021), Les épreuves de la vie. Comprendre autrement les Français, Paris : Seuil (le compte à rebours)

21 Lipovetsky G. (2021), Le sacre de l'authenticité, Paris : Gallimard (Nrf)

passé, à sa propre mémoire ; de détruire les mythes narcissiques et l'exceptionnalisme qui accompagnent si souvent les constructions d'identités. Elle doit permettre l'articulation d'une morale démocratique partagée, capable d'arbitrer en faveur de l'universalité.

Le défi de l'éducation permanente consiste donc, aujourd'hui, à construire ce quatrième moment, de la reconnaissance, comme un moment qui fait partie de notre définition de la justice. Mais cette construction ne doit pas porter ombrage aux trois définitions antérieures de la justice culturelle : l'égalité des libertés formelles ; l'égalité des ressources ; l'égalité de participation. Ces quatre paradigmes forment le patrimoine de l'histoire démocratique. Entre eux, il n'y a pas à choisir, même si on ne peut nier que leur conjonction peut générer des contradictions. Il appartient à l'éducation permanente de construire un milieu qui permet une justice culturelle riche et complexe, sans écraser aucune de ces dimensions.

La digitalisation de la culture et de la société

Le deuxième nœud du social et du culturel concerne la communication sociale. Dans ce domaine, les changements en cours sont systémiques. Je ne peux ici en commenter tous les aspects. Je me centrerai sur une transformation qui se déploie depuis la fin du XXe siècle, et qui a connu, à l'occasion de l'épidémie de la covid, une brusque accélération : la digitalisation. Au cours de l'épidémie, tous les secteurs économiques ont été convertis à la communication digitale, de l'enseignement au commerce, de l'éducation aux relations amicales, de l'administration publique aux soins et aux loisirs.

D'un point de vue sociologique, il s'agit d'une nouvelle forme de médiatisation de la communication sociale. Elle agrège, et utilise, des formes de médiatisation plus anciennes : la lecture et l'écriture, l'imprimerie, le téléphone, la radiophonie, la photographie, la télévision, le cinéma. Sa grande force est pouvoir utiliser tous ces différents médias de communication dans un cadre technologique unifié. Cette absorption des technologies antérieures par des dispositifs de connexion numérique modifie simultanément leur mode de fonctionnement, sémiotique et social. On ne découvre que progressivement les potentialités gigantesques de ce nouveau média de communication. Tout le champ culturel est touché par cette transformation, et simultanément le champ social.

L'expansion rapide et sans limite de ce média fait apparaître un paradoxe. Elle est porteuse de grands progrès démocratiques, mais en même temps se révèle pleine de risques, et même de pathologies qui neutralisent, voire en inversent, la direction progressiste²².

D'un côté, en effet, la communication digitale ouvre de nouveaux horizons en multipliant les sources d'information. Elle offre, à un degré encore jamais atteint, un accès gratuit à des informations multiples. Elle ouvre des perspectives nouvelles sur des aspects de la vie qui, jusqu'à ce jour, restaient sans alternative disponible. Elle transmet des regards critiques, des possibilités de comparaison et de partage dont on n'avait aucune expérience jusqu'à ce jour. Sur le net, des groupes minorisés peuvent prendre la parole, établir des réseaux, se rendre visibles dans la communication sociale. En d'autres termes, l'espace internet constitue une remarquable extension de l'espace public. En outre, ce type de dispositif est marqué par une très forte décentralisation de la communication. L'imprimerie, la radio ou la télévision sont restées, jusque dans les années 1970, des médias « rayonnants » au sens où un centre « émet » des informations (des textes, des sons, des images) sans véritablement permettre un retour direct du public²³. En revanche, les dispositifs de la communication

22 Cf. par exemple sur ces ambivalences Goode L. (2005), Jürgen Habermas. Democracy and the Public Sphere, London : Pluto Press, chapitre 4

23 Comme le remarquait Thompson, par contraste avec la lettre ou le téléphone, les médias rayonnants (radio et télévision) se distinguent par 1) le fait qu'ils s'adressent à un public abstrait et indifférencié (et non à cet autre concret auquel j'écris ou téléphone) ; 2) le fait qu'ils sont monologiques, le feedback du destinataire ne pouvant être envoyé qu'avec de grandes difficultés, en différé et de manière indirecte. L'interaction digitalisée permet de passer outre ces limitations (et permet aussi de les conserver). Thompson J.B. (1994), « Social Theory and the Media », in Crowley D., Mitchell D. (eds), Communication Theory Today, Cambridge: Polity Press

digitale sont horizontaux, permettent la communication réciproque, assurent une capacité de dialogue flexible qui permet de penser qu'ils forment un médium plus « démocratique » que les autres.

Cependant, une implacable dialectique renverse ces promesses en pathologies. On constate d'ores et déjà trois effets problématiques de la communication digitale, qui doit alerter les promoteurs de l'éducation permanente.

Premier effet : l'ouverture et l'expansion des échanges d'informations provoque une *surcharge cognitive* qui rend de plus en plus difficile la coordination sociale. Nous sommes submergés d'informations, dont nous ne connaissons pas toujours la provenance. Face à des choix permanents proposés sur nos tablettes, au croisement d'interlocuteurs nombreux, nous peinons à gérer de manière efficace l'information. Chacun perd un temps considérable à trier les informations entre informations pertinentes et non-pertinentes. Nous ne sommes pas vraiment aidés par les indices que mettent à notre disposition les applications et les réseaux sociaux (les « likes », les émoticônes etc.), car la sélection et la hiérarchisation des informations dépendent des intérêts du concepteur du réseau plus que l'utilisateur.

Deuxième effet : la clôture des communautés d'utilisateurs. L'inscription dans les réseaux sociaux produit une sélection des informations. Cette sélection suscite des biais de confirmation beaucoup plus que des formes d'interpellation ou de critique. Nous nous connectons à des gens qui nous ressemblent, pensent comme nous et nous envoient sans relâche des confirmations de ce que nous pensons. Chacun peut désormais vivre dans une « bulle informationnelle » et consulter, à la place du journal de tous portant sur des sujets d'intérêt général, ce « Daily Me » très sélect composé spécialement pour rencontrer les préférences du lecteur. Je disais ci-dessus que la pathologie de la politique de reconnaissance était la fermeture identitaire : on met ici le doigt, dans l'espace digital, sur la condition de possibilité technologique de cette clôture.

Troisième effet : la décontextualisation et la désincarnation de la communication. Comme tous les médias technologiques de communication, les écrans permettent une fantastique décontextualisation de la communication. Le système de connexion espace/temps se brise : une communication digitale entre deux partenaires séparés par des milliers de kilomètres peut se produire plus rapidement qu'une communication physique entre voisins séparés de quelques mètres. Mais ce qui se gagne en efficacité se perd en richesse de contact. Nous n'avons plus affaire à des contacts corporels, sensibles, incarnés. Les écrans ne nous offrent que des représentations fantomatiques, pour ainsi dire conceptuelles, de nos partenaires. Les contacts faibles l'emportent sur les relations fortes. Dans cette mise à l'écart du toucher, du corps, beaucoup de personnes se sentent elles-mêmes réduites à des ombres. Je pense notamment aux enfants, aux adolescents, mais aussi aux vieilles personnes qui, en raison de leurs âges respectifs, ont plus besoin de présence, de chaleur, que d'échanges d'informations.

La vie de nos démocraties est fortement affectée par ces trois effets des nouvelles technologies de la communication. La complexification des informations rend le monde illisible ; la clôture des circuits avive les sectarismes, induit la méfiance, fait disparaître le « commun » ; la désincarnation produit de la souffrance psychique, de la solitude, et une sorte d'épuisement neurologique dont témoignent les nombreux burnouts qu'on enregistre dans le monde du travail. Nous assistons à une généralisation de pathologies bien connues des sociologues de la modernité : perte de sens, perte d'identité, sentiment d'être de trop dans un monde qui fonctionne sans nous.

L'éducation permanente en contexte de digitalisation

Dans ce contexte, le travail de l'éducation permanente est profondément renouvelé. Elle doit travailler à préserver, et souvent reconstruire, des conditions d'usage des médias qui ne soient pas aliénantes. Qu'est-ce que cela signifie ?

L'éducation permanente doit d'abord offrir des supports à l'interprétation intelligente en situation. Dans son analyse, classique, des effets des mass-médias, Paul Lazarsfeld s'était rendu célèbre en décrivant le « two-steps-flow » : l'interprétation d'un message à la télévision (par exemple un clip d'un parti politique) n'est pas effectuée en direct par le destinataire (l'individu qui regarde la télévision), mais passe par la médiation d'une seconde communication, celle du cercle de réception, le plus souvent familial, qui interprète et commente le message (par exemple, une discussion familiale vive fournit les clefs d'une interprétation de l'émission télévisée). Dans ce cercle de réception, surgissent des *leaders d'opinion*, mais l'important est sans conteste le caractère interactif de sa structure.

Mais dans notre monde, ce ne sont que les plus chanceux qui bénéficient de ce milieu de réception/discussion où ils peuvent, avec l'appui des autres, évaluer et critiquer un message médiatique. Je pense que l'éducation permanente doit donc aujourd'hui recréer les conditions de ce public permettant de dépasser la confrontation directe et solitaire aux médias. Elle a la charge de créer la médiation indirecte, vive, discutée, permettant de trier et ordonner le flux médiatique. Cette discussion passe par le présentiel, par des groupes d'appartenance (pas nécessairement par la famille !). Il s'agit d'apprendre à trier et traiter l'information ensemble, de manière délibérée.

En deuxième lieu, il est très important d'éviter la fermeture des clubs, des réseaux sur des thèmes déconnectés de l'intérêt commun général. La capacité d'ouvrir les échanges, de décentrer les perspectives identitaires, de rencontrer la contradiction, de favoriser la falsification d'idées reçues, devrait être un critère de sélection des projets de l'éducation permanente. Pour éviter que la revendication juste de la reconnaissance ne tourne à la fermeture des identités sur elles-mêmes, l'éducation permanente doit veiller, par une action volontariste, à rétablir du « public » entre les individus, du « commun » entre les groupes, de la critique dans les convictions. Cela me semble, comme je le disais plus haut, le corollaire d'une justice de reconnaissance qui fait la part belle à la singularité et à la réciprocité.

En troisième lieu, l'éducation permanente ne peut pas se contenter d'être un outil de distanciation de plus. Certes, la pente vers le « distanciel » est toujours plus forte. Sans être prophètes extralucides, nous pouvons prédire la prolifération, dans les années à venir, des offres de « digital learning ». Une entreprise comme *Méta* (héritière de *Facebook*) se positionne d'ores et déjà dans le champ éducatif pour contrôler (et tirer les bénéfices) les multiples logiciels qui vont déferler sur le champ éducatif dans les prochaines années, spécialement à travers le « métavers ». Par rapport à cela, l'éducation permanente doit, au contraire, permettre la recontextualisation et la réincarnation des échanges communicationnels. C'est pourquoi elle doit favoriser la coprésence, le regroupement physique, la communication sensible, et des discussions qui ancrent des thématiques abstraites dans la vie de micro-publics issus du monde vécu de tous les jours.

La crise et la critique

L'articulation du social et du culturel passe enfin à mes yeux par une troisième boucle, plus profonde. La crise dans laquelle s'enfoncent, matériellement, économiquement, nos sociétés, n'offre, par ses seules forces, aucune intelligibilité. Quel est le sens de la crise écologique ou financière ? Que nous dit, sur notre monde, une pathologie aussi perturbante que la crise de la covid ? De multiples diagnostics s'offrent à nous, portés par des voix discordantes. Dans ce chaos, monte l'angoisse sociale, qui fait signe vers une perte de sens.

Dans les années qui viennent, le secteur de l'éducation permanente devra contribuer à la reconstruction d'un sens partagé. Il devra veiller à ouvrir des espaces de parole, associer des créativité, mêler des acteurs, sur les deux axes, socio-économique et socio-culturel.

On doit prendre la mesure de la crise de notre conception de la prospérité. Pensons à trois secteurs-clefs : l'énergie, l'alimentation, le loisir. Nous savons tous que la crise de l'énergie (pétrole, électricité, gaz) ne sera pas rencontrée uniquement par une diversification des accords commerciaux entre l'Europe de l'Ouest et les pays producteurs. Nous devons aussi changer nos comportements, qui ont une base culturelle autant qu'économique. Dans ce secteur, la dimension sociale est particulièrement forte : ce sont les moins riches qui polluent le moins, mais ce sont eux qui souffrent le plus de la pollution. Le secteur de l'alimentation est inquiétant non seulement pour des raisons de pollution (les plastiques d'emballage, les déchets), mais aussi pour des raisons sociales : nous savons que le développement de l'obésité est un vrai problème, qui touche spécialement les couches populaires et génère des troubles de santé publique. Quant au domaine du loisir, il est laissé depuis près d'un demi-siècle à la discrétion du consumérisme le plus absurde. Le développement d'un tourisme low-cost à grande distance génère des nuisances multiples, pour des plaisirs qui ne combent pas. Les campagnes de publicité, véritables usines culturelles à gaspillage, visent les milieux socioculturels les plus vulnérables. Dans ces trois secteurs (énergie, alimentation, loisir), le modèle de prospérité est devenu tout à fait inadéquat. Il produit et reproduit des comportements destructeurs.

Mais ces effets problématiques ne relèvent pas seulement de l'organisation économique. Ils sont tressés de fils symboliques, d'images et de discours, de modèles et d'archétypes. Au cœur de ces structures culturelles, nous pouvons identifier sans trop de peine une question clef : quel est notre rapport symbolique à la nature, quelle représentation nous faisons-nous du vivant ? Il est clair que le développement insensé du productivisme depuis les débuts de la révolution industrielle n'eut pas été possible sans un faisceau complexe de représentations, d'images et d'attitudes qui ont systématiquement dévalorisé l'environnement, et négligé les mondes vivants qui nous entourent. Nous avons objectivé, instrumentalisé, et du coup détruit, à grande échelle, la nature. Nous nous apercevons à présent, dans l'urgence, que cette destruction de l'environnement constitue, en réalité, une autodestruction.

Il est donc important de rompre avec les schémas culturels qui ont produit ce rapport suicidaire à la nature. Cela passe certes, du côté de la production, par un réaménagement des équilibres entre le local et le global, entre la qualité et la quantité, entre la préservation du milieu et son exploitation. Mais cela passe aussi, du côté de la consommation, par une information meilleure sur les produits, une redéfinition des plaisirs, une esthétique non manipulée par le capitalisme, et une transfiguration de l'idée que nous pouvons nous faire du loisir.

Nous observons l'émergence de groupes, d'associations, de rassemblements innovants dans ce domaine. Des jeunes gens nous ré-apprennent le végétarisme et l'usage du vélo, prônent le voyage en train plutôt qu'en avion. Une sensibilité nouvelle à la souffrance animale est en expansion. Des « circuits courts » de production et de consommation se mettent en place. Toutes ces initiatives annoncent une nouvelle forme de relation à l'environnement et au vivant non-humain. Il n'y aura pas de solution purement économique à nos crises. L'éthique et l'esthétique de nos existences sont à présent en jeu dans le traitement de la question sociale.

Le travail sur la *transition écologique* constitue donc un axe structurant de l'éducation permanente à venir. Nos capacités culturelles vont être fortement sollicitées par les crises qui s'annoncent. Or, pour cela, la culture moderne constitue un réservoir riche et varié d'indications, d'inventions, d'ouvertures. Nous devons tout à fait contredire ceux qui ramènent la culture moderne à un projet de domination de la nature, des autres et de soi-même. Il ne faut pas sortir de la modernité pour trouver des forces et de ressources de mutation. Regardez, écoutez, nos créateurs, nos artistes. Il y a eu, et il y a encore, beaucoup plus dans notre histoire qu'un projet de domination de la nature, qui n'est pas même celui de la science. Ne confondons pas le capitalisme, qui asservit la nature et la transforme en ressource, avec la science, qui vise à la comprendre, et qui est désormais la première à dénoncer les excès du capitalisme. Dès le romantisme, une révolte culturelle a vu le jour en Occident contre le productivisme et le rabaissement de la nature. L'esthétique des avant-gardes (le surréalisme par exemple) a mis radicalement en question la marchandisation des plaisirs, et dénoncé les conventions for-

nelles aliénantes qui rendaient impossible l'émancipation des individus et des groupes.

La culture n'est pas un domaine homogène ; des débats, des conflits, la traversent de part en part. Dans les années 1970, à l'occasion de l'émergence de ce que j'ai appelé le troisième paradigme de justice (participative), on a pris conscience de la force émancipatrice de l'invention et du non-conformisme. Cette paradoxale tradition de l'anti-tradition mérite d'être conservée, comme un des biens précieux transmis par la « critique artiste » à l'éducation permanente. Nonobstant ses métamorphoses, elle constitue sa fidélité secrète, son carburant le plus efficace, et la meilleure garantie de son avenir.

6. Discours de Jennifer Neilz, responsable du pôle EP de la FESEFA (Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes.)

Bonjour à toutes et à tous,

Ca a été une longue et dense journée, je vais donc essayer de faire court.

Ce que je voudrais rappeler pour commencer, c'est que cette journée est le fruit de la concertation entre les différents acteurs sectoriels, réunis au sein d'un Comité de Concertation, qu'on appelle entre nous le Codeco – c'est une nouveauté prévue dans la réforme du décret. Le fait que la FESEFA y soit présente, au côté des Services du Gouvernement et du Conseil Supérieur de l'Éducation Permanente, assoit la nouvelle place et les nouvelles missions de la FESEFA, dans le cadre de sa reconnaissance comme fédération représentative du secteur de l'Éducation permanente depuis 2021. Par ailleurs la FESEFA siège également comme membre invité au sein du Conseil Supérieur.

La concertation à l'œuvre au sein de ce Codeco est importante et nécessaire, dans l'intérêt du secteur ; elle permet de nouer ou renouer des liens entre des acteurs dont les rôles sont distincts et complémentaires. Ce dialogue favorise une reconnaissance mutuelle de nos rôles.

Une autre chose importante par rapport à cette journée, c'est qu'on l'a pensée dans un processus d'éducation permanente ; en partant de besoins du terrain pour identifier les enjeux travaillés en atelier, et en partant des préoccupations des ateliers pour colorer les prises de parole de l'après-midi. L'idée n'était pas, comme on le fait traditionnellement, de partir de prises de parole institutionnelles le matin pour inspirer des travaux en sous-groupe l'après-midi ; on a décidé de vous proposer l'inverse, c'était un test, on verra dans les évaluations ce que vous en avez pensé.

Enfin, derrière cette journée il y avait également l'enjeu de la rencontre, des retrouvailles du secteur après une longue crise sanitaire et après plusieurs années sans journée de ce type. C'est bien d'avoir pris le temps, ce temps qui nous manque, comme on l'a beaucoup entendu aujourd'hui, comme on l'entend beaucoup dans notre secteur et dans d'autres secteurs. C'était peut-être trop court, mais ce n'est qu'une première étape avant une deuxième journée de ce type.

Si je devais dresser un bref bilan de cette journée, je dirais que son contenu a été révélateur de la diversité et de l'évolution du secteur : une grande diversité d'associations en termes de nombre, de taille ; de nouvelles associations, de nouvelles thématiques, de nouvelles pratiques, de nouveaux modes d'action ... ce qui montre bien l'ampleur du spectre de l'EP et sa force d'innovation.

Ensuite, j'ajouterais que cette journée nous montre, si on en doutait encore, que le secteur de l'EP était bien là pendant la crise Covid. Les associations présentes aujourd'hui nous ont montré les différentes manières dont elles ont fait face à la crise sanitaire ; elles se sont autorisées à expérimenter, à sortir du cadre, et de leurs mis-

sions habituelles ; elles ont exploré parfois d'autres méthodes, d'autres secteurs, d'autres actions...avec toujours les publics – ou les populations – et la recréation de lien, de collectif, au centre de leurs préoccupations.

Je vais maintenant soulever certains enjeux ou défis mis en évidence aujourd'hui, qui m'ont marquée, et qui ouvrent des perspectives pour la suite – en lien avec les priorités de travail et les revendications de la FESEFA.



Tout d'abord, dans ce qui a été pointé aujourd'hui, c'est l'importance de réhabiliter et légitimer l'autonomie associative. L'association, et en particulier dans le secteur de l'Éducation permanente, a un rôle de contre-pouvoir salutaire. On a pu entendre dans certains ateliers l'ambivalence entre le fait d'être à la fois des associations instituées et subventionnées, et aussi des actrices de transformation, avec un rapport de force parfois considéré comme défavorable. Or, l'autonomie associative est essentielle pour que les associations continuent à être des actrices de la vie sociale, des espaces de participation, d'émancipation et de transformation sociale. Plusieurs choses mettent à mal cette autonomie associative ; par exemple, la surcharge administrative et ses contraintes croissantes – et parfois contradictoires ; ou l'augmentation de la logique d'appels à projets. A la FESEFA, nous plaignons pour une relation durable et de confiance entre les associations et les pouvoirs publics, une reconnaissance réciproque de leurs rôles respectifs dans la société.

Un deuxième point mis en évidence aujourd'hui, c'est le rôle fondamental et spécifique de l'EP. Une des spécificités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce sont ses politiques culturelles d'émancipation. Et à ce niveau-là, l'action d'Éducation permanente a une utilité sociale et démocratique, une visée politique et émancipatrice. Ce qui fait sa particularité et son importance, c'est qu'elle se rapproche d'une politique « préventive », caractérisée par la mise en action des publics, de manière collective. D'où peut-être la tension entendue a de nombreuses reprises dans les ateliers, entre les urgences et leur côté curatif, et le temps long et son côté préventif.

L'Éducation permanente a un rôle fondamental au niveau des citoyens et des citoyennes dans une société de plus en plus individualiste, axée sur le curatif plutôt que le préventif, où la compétition est généralisée. Et elle a un rôle à jouer pour réhabiliter le collectif, et repenser comment on fait commun.

Dans un atelier, s'est posée la question : est-ce que le secteur est une soupape, ou un vrai acteur de transformation sociale ? C'est un vrai acteur, avec un rôle politique fondamental à jouer dans une démocratie. Les corps intermédiaires que sont les associations d'EP sont des acteurs de transformation sociale. C'est l'objectif de transformation sociale qui distingue l'action d'Éducation permanente de celle d'autres secteurs qui partagent ses valeurs ou utilisent ses méthodes.

On a beaucoup entendu parler de culture dans les discours de ce matin, et notamment de l'importance de la « participation à la culture » ; mais dans le cas de l'Éducation permanente, on va bien au-delà d'une simple « participation à » ; on fait référence à la définition anthropologique de la culture, et au fait que chacun, chacune est acteur•rice de culture. C'est la démocratie culturelle qui est garante de l'émancipation individuelle et collective, de la participation citoyenne active ; avec des publics au cœur de l'action comme moteurs d'une expression culturelle propre.

Enfin, un autre point sur lequel je vais conclure, c'est le rôle central de l'Éducation permanente : la philosophie, l'action, les logiques d'Éducation permanente peuvent et doivent aller au-delà des prescrits décrets, dépasser le cadre. L'action d'Éducation permanente et la démocratie culturelle constituent l'ADN de notre secteur, mais elles devraient également percoler dans d'autres champs – c'est ce qu'implique le changement de titre du décret, comme l'a souligné Madame la Ministre ce matin. Mais ce développement de l'action d'Éducation permanente dans le champ de la vie associative implique également un développement du secteur, et donc de donner au secteur des moyens et des financements suffisants pour se développer – je pense notamment à un financement total du Décret et pas à 91% comme aujourd'hui.

Il n'y a pas de contradiction entre revendiquer ce rôle central de l'EP ET favoriser le décloisonnement, le fait de percoler dans les autres politiques publiques. Le travail d'émancipation des publics propre à l'EP devrait se retrouver partout, et les participant•e•s à tous les types d'activités devraient être considéré•e•s comme des acteurs•rices de savoir, et de culture.

Cette nécessité de croisements au sein de notre secteur, et de dialogues et d'échanges avec d'autres secteurs, a été beaucoup évoquée au cours de cette journée. J'ai entendu aujourd'hui une volonté de dialogue et de rapprochement avec le secteur culturel, avec les autres secteurs socioculturels, avec le secteur social, celui de la cohésion sociale... on a même parlé de l'intérêt d'organiser un colloque sur les droits environnementaux ! On pourrait imaginer organiser une journée de ce type par an pour décliner tous ces décloisonnements... en attendant, au niveau du Codeco il va nous falloir un temps de digestion de cette journée pour se baser sur ses enseignements et penser au mieux la deuxième journée qu'on va vous proposer, et qui participera à ce décloisonnement.

Merci pour votre attention, je laisse maintenant la parole à Ariane Estenne pour la deuxième partie de ces conclusions de la journée.

7. Discours de Ariane Estenne, Présidente du Conseil Supérieur de l'Éducation permanente

Bonjour à vous,

Nous voici arrivés au tout dernier moment de cette journée : je suis très heureuse de pouvoir conclure au nom du Conseil Supérieur de l'Éducation permanente.

Pour rappel, le CSEP est un organe créé par et pour la Ministre, avec une fonction consultative. L'objet de nos travaux est sans limites : nous pouvons remettre à la Ministre tant des avis sur les dossiers des associations reconnues en Éducation permanente, que des avis d'initiative sur la politique culturelle au sens large. Un rôle tout à fait complémentaire de la fédération sectorielle donc, qui, elle, a une fonction concertative, sur base du mandat reçu par ses membres. Évidemment il n'est jamais redondant d'insister sur les moyens de fonctionnements, tant humains que financiers de ces différents acteurs de la régulation pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions.

Notre journée s'intitulait : « Actualités de l'action d'Éducation permanente, entre urgences & Émancipation ». Et elle interrogeait, la fonction de l'éducation permanente dans ce contexte de crises multiples, profondes et enchevêtrées que nous connaissons. Finalement, quel rôle pour l'action d'éducation permanente dans ce moment de guerre, de dérèglements climatiques, d'intensification de la précarité et de la pauvreté et d'inquiétantes menaces qui pèsent sur notre démocratie, partout dans le monde ?

Comment en ce lieu ne pas se référer à Marcel Hicter qui, il y a plus de 50 ans a pensé, a rêvé une démocratie culturelle, en opposition à la démocratisation de la culture, c'est-à-dire à l'accessibilité aux œuvres et aux lieux culturels.

Il disait : « Ni la culture pour tous, ni la culture pour chacun mais la culture par chacun et avec chacun dans une optique de développement de tous ».

Et dans ce monde bousculé de façon accélérée à tous les niveaux, la démocratie culturelle reste-et doit rester-notre horizon, notre seul horizon.

-Une démocratie qui repose sur un long travail d'expression, d'analyse et de délibération des visions du monde en cause dans les orientations économiques et sociales, culturelles et politiques.

-Une démocratie qui interroge le sens et le non-sens de l'action humaine par un partage d'expériences, de savoirs, de valeurs et de visions du monde.

-Une démocratie qui agit pour transformer les rapports de force économiques politiques et sociaux dans le sens d'une conquête et d'une progression des droits. Voir, juger, agir, donc.

Et si la démocratie culturelle est notre horizon, l'éducation permanente ou l'éducation populaire en est le chemin. . Je veux parler de notre action de réunir les individus, en instituant de nouveaux espaces de délibération, capables de porter une réflexion et de susciter et soutenir des engagements et des actions dans le temps long. Je parle de ce travail culturel et collectif, d'interrogation, de déconstruction et de reconstruction des évidences.

Nous avons un horizon, la démocratie culturelle et nous avons un chemin direct, mais très exigeant : l'éducation permanente.



Sur ce chemin, je voudrais pointer trois repères :

- D'abord la notion de conflit qui y est centrale et nécessaire : la démocratie culturelle est intrinsèquement porteuse de conflictualité : Paul Ricoeur disait que c'est le travail sur ce qui nous divise qui nous permet de vivre ensemble, sur le plan collectif. Le rôle fondamentale de l'action d'éducation permanente doit être d'accueillir, de formuler, de structurer et d'élaborer les grands conflits qui traversent la société et de pouvoir proposer des espaces pour les mettre au travail, dans la durée, dans la complexité. Marcel Hicter parlait « d'une société plus consciente d'elle-même ».

- A ce titre, -et c'est mon deuxième repère-la démocratie culturelle est au cœur de l'enjeu central des sociétés développées : le nouveau paradigme qui structure nos sociétés est de nature culturelle, comme l'écrit Alain Touraine. Il concerne les significations que nous attribuons à nos existences et à notre capacité à nous construire et nous transformer. Il concerne nos visions du monde, nos représentations de l'avenir à faire. Et cela dans le champ social, dans le champ politique et dans le champ économique. C'est donc bien au-delà des politiques culturelles en tant que telles que la démocratie culturelle a un rôle déterminant à jouer aujourd'hui. Le changement du titre du décret de l'éducation permanente demande de développer l'action d'éducation permanente dans [tout] le champ de la vie associative.

L'éducation permanente est/et doit être une démarche transversale aux différents secteurs et niveaux de pouvoir, bien plus qu'un secteur, ou pire... une corporation ou un club fermé.

- Enfin, si l'accueil et la formulation de ces conflits sociétaux impliquent évidemment d'identifier des adversaires, ils demandent aussi, surtout de construire des alliances au service de l'égalité. Nous pouvons ici mentionner les partenariats associatifs favorisés par la dernière réforme du décret. Mais plus globalement, je vous invite à être attentifs au principe de l'autonomie associative, garanti par le décret EP, mais parfois mis à mal par des « commandes directes » de certains responsables politiques de plus en plus fréquentes. Nous devons nous méfier au plus haut point d'une tendance de sous-traitance d'actions vers le secteur associatif. L'actualité des inondations et actuellement de l'accueil des réfugiés ukrainiens témoigne d'une grande confusion des rôles entre les administrations, les services publics et le champ associatif. L'action des services publics est indispensable et doit être renforcée. C'est une condition pour permettre aux associations d'effectuer leur travail en toute autonomie. Une mise en concurrence entre les deux aura des effets extrêmement délétères sur notre action et, surtout sur notre liberté d'action. Par ailleurs, soyons aussi attentifs aux conséquences indirectes de certaines mesures sur la liberté critique associative : l'exemple des changements tarifaires chez BPost fragilisant la presse associative est éloquent à cet égard.

Vous aurez compris que ces 3 éléments d'attention : l'espace et la légitimité laissés au travail sur nos conflits ; la transversalité nécessaire de ce travail culturel ; et l'autonomie d'action offerte aux associations, demandent d'entrer en résistance souvent... et toujours de porter une vision forte de notre action essentielle.

Les risques de dérives et de brouillage de notre identité (aussi par l'inversion progressive de la norme du travail en présentiel) sont importants, et si nous ne nous en méfions pas suffisamment, c'est bien notre survie qui sera en jeu à terme.

Alors pour entrevoir notre avenir, continuons à rêver avec Marcel Hicter, à agir dans le sillage qu'il a tracé, imaginons concrètement un foisonnement d'actions associatives multiples et complémentaires. Il y a urgence à mener largement ce travail culturel. À amplifier radicalement le travail culturel partout : au niveau local, dans une intense proximité : sortir dans les rues, dans l'espace public, dans les lieux collectifs, dehors, pour aller à la rencontre de chaque citoyen et citoyenne... Voilà ce que devrait être notre ambition, notre exigence collective d'une grande et belle démocratie culturelle, qui soigne, qui répare, qui fasse groupe, qui fasse sens, qui fasse... sens commun.

C'est notre travail, c'est ce dont nous avons parlé constamment aujourd'hui, c'est ce que nous voulons développer, avec une grande fierté. Merci pour votre attention et vive l'éducation permanente !